



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat
Direction des
Ressources Humaines**

Reims, le 3 mars 2022

Direction des Ressources Humaines
Division des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
N°0229/2021-2022/NM/AM
DPATE 2

Affaire suivie par : Nadia MAKHLOUTI
Tél : 03 26 05 68 97
Mél : ce.dpate2@ac-reims.fr

DPATE 3

Affaire suivie par : Nadia MAKHLOUTI
Mél : ce.dpate3@ac-reims.fr

1, rue Navier
51082 Reims Cedex

Le recteur de l'académie de Reims

à

Destinataire in fine

**Objet : Personnels contractuels administratifs, techniques, de laboratoire et médico-sociaux en CDD
(hors contrats 12 mois et CDI)**

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'évaluation des agents contractuels pour la présente année scolaire et à la formulation des vœux d'affectation pour la rentrée suivante. Cette évaluation donnera lieu à un échange avec l'agent sous forme d'un entretien (en présentiel ou à distance) avec le supérieur hiérarchique direct.

À cet effet, je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes une fiche d'évaluation à compléter ainsi que la liste des agents non titulaires concernés.

Les postes non pourvus à la rentrée par des titulaires seront attribués, aux agents contractuels, en fonction des nécessités de service, de leurs vœux géographiques, de leur ancienneté et des appréciations portées par leurs supérieurs hiérarchiques.

Les personnes concernées devront formuler leurs vœux d'affectation par ordre de préférence.

Toute modification de situation (mariage, pacs, changement de domicile, etc.) susceptible d'intervenir avant la rentrée scolaire devra être mentionnée et justifiée.

Sur la fiche d'évaluation dûment complétée par l'agent, vous porterez une appréciation sur sa manière de servir. Il vous appartiendra de la lui communiquer personnellement afin qu'il en prenne connaissance et la signe. Compte tenu des contraintes sanitaires actuelles, les échanges de documents pourront être dématérialisés en utilisant des adresses professionnelles nominatives.

En cas de suppléances successives, je vous précise que l'évaluation sera effectuée par le chef de service qui a accueilli l'agent sur la durée la plus longue.

L'avis (favorable ou défavorable) que vous porterez sur le renouvellement du contrat de l'agent (notamment pour des fonctions dans votre établissement) ne pourra pas remettre en cause la priorité donnée aux personnels titulaires sur les postes vacants dans le cadre du mouvement.

Les avis défavorables au réemploi devront être motivés en précisant les déficiences observées.

L'ensemble des documents sera transmis par mél pour le 1^{er} avril 2022, délai de rigueur, au Rectorat de Reims, bureau DPATE 2 (ce.dpate2@ac-reims.fr) ou DPATE 3 (ce.dpate3@ac-reims.fr).

Je vous remercie de veiller au respect des dates indiquées.

Enfin, je vous rappelle que tous les agents contractuels devront avoir soldé, leurs droits à congés au plus tard à la date de fin de leur contrat.

Remarque importante :

Lorsqu'un poste de titulaire reste vacant, il arrive que certains chef d'établissement de service émettent le souhait de conserver l'agent non titulaire qui leur a été affecté.

Je vous rappelle que la règle appliquée par les services rectoraux est d'affecter les agents contractuels prioritairement par ordre d'ancienneté de services.

Aussi, le fait d'émettre une demande n'induit par l'affectation de la personne souhaitée

Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général adjoint,
directeur des ressources humaines,



Cyrille Bourgery.



ACADÉMIE DE REIMS

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Liste des destinataires

Madame la directrice et Messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne
Mesdames et Monsieur les secrétaires généraux adjoints
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Madame la chef du SAIO
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
Madame le Docteur STIENNE, médecin de prévention
Madame DESTREZ Dominique, conseillère technique de service social du recteur
Madame MEYER Marie-Aude, infirmière conseillère technique du recteur
Mesdames et Messieurs les délégués académiques, les chefs de division et de service du rectorat